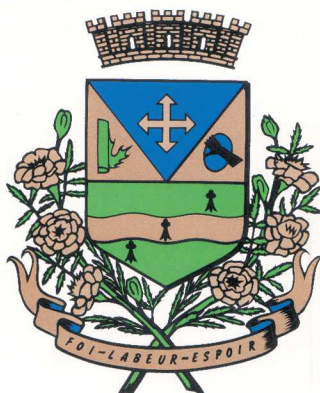


MUNICIPALITÉ DE



SAINT-DONAT

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT**

AVIS PUBLIC

**Aux personnes intéressées par un projet d'adoption d'un
règlement constituant un site du patrimoine dans la municipalité**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- Lors d'une réunion tenue le 3 mars 2009, le conseil municipal a donné un avis de motion de l'adoption éventuelle du règlement numéro 307 constituant un site du patrimoine.
- En conséquence, le comité consultatif d'urbanisme tiendra une séance d'information le 8 juin 2009 à 19h à la salle du bureau municipal. Cette séance d'information portera sur le projet d'adoption d'un règlement constituant un site du patrimoine dans la municipalité. Au cours de cette réunion, un représentant du comité expliquera le projet de règlement et les conséquences de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 194, avenue du Mont-Comi, à Saint-Donat, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Donat ce 8^e jour du mois de mai 2009

Gil Bérubé

Gil Bérubé

Directeur général et secrétaire-trésorier